

Convention entre les soussignés :

1. TRIHOM

2 Rue Marcel DELEPINE
ZA du Plateau Ouest
76460 SAINT VALERY EN CAUX
N° de SIRET : 37864904000102

Représenté par: LARCHEVEQUE Nicolas , Responsable de l'Unité Locale d'une part et,

2. CLIENT

LIP LYON TUYAUTERIE ITN
69 RUE JEAN ZAY
1er Etage Porte A
69800 SAINT PRIEST

Représenté pard'autre part,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Nature de la formation

L'organisme TRIHOM organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : « MANIEMENT DES EXTINCTEURS - EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION »
- N° de session : S2630VC
- Dates : du 24/07/2026 au 24/07/2026
- Durée : 4:00 heures (le programme du stage est joint en annexe)
- Lieu : ZA du Plateau Ouest 2 Rue Marcel DELEPINE, 76460, SAINT VALERY EN CAUX
- Si un rattrapage est nécessaire après la formation, cette convention couvre sa réalisation aux dates définies et communiquées par TRIHOM.

Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de la formation, soit un total général de : 141,00 € HT (TVA : 20%)

Article 3 : Personnes concernées

L'organisme TRIHOM accueillera la ou les personnes suivantes :

Monsieur	FLORENT	Gilles
----------	---------	--------

TRIHOM s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Article 4 : Modalités de règlement

Règlement à 30 jours date d'émission de facture sauf conditions négociées et validées par un accord cadre (Référence :).

Article 5 : Annulation et absence

Sauf accord ou convention commerciale (Référence:). Les Conditions Générales de Ventes de TRIHOM sont applicables pour toute absence et / ou annulation.

Article 6 : Litiges

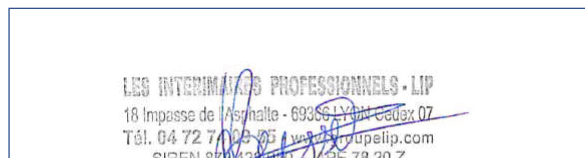
En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable, des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la présente convention.

Article 7 : Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature par l'entreprise et prendra fin à l'issue de la session.

Fait en double exemplaire à SAINT VALERY EN CAUX, Le 08/07/2026

Pour l'entreprise (Nom et qualité du signataire) :



Pour l'organisme :



Les modalités de déroulement et d'évaluation et de sanction de la formation dispensée sont détaillées dans la Fiche Produit annexée à la présente convention.

MANIEMENT DES EXTINCTEURS - EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Durée: 0.50 jour(s) / 4:00 heures

Public:

Tous les salariés désignés pour intervenir en premier en cas de départ de feu et appelés à jouer un rôle dans l'alerte et l'évacuation

Prérequis:

Savoir parler et écrire le français

Objectifs pédagogiques :

- › Expliquer les mécanismes d'un incendie (triangle du feu, propagation)
- › Identifier les différentes classes de feu et les risques associés selon les environnements
- › Choisir l'extincteur en fonction du type de feu et du contexte professionnel
- › Utiliser un extincteur en respectant les règles de sécurité et les bonnes pratiques
- › Réagir efficacement face à un départ de feu : alerte, décision d'intervention, évacuation

Programme :

Conforme au Code du Travail (Article R4227 -28-29-34 à 41) et aux recommandations de l'INRS

Comprendre le feu et maîtriser les risques

- Triangle du feu et modes de propagation
- Classes de feu et choix de l'extincteur
- Alerte et évacuation

Agir sur un feu naissant et alerter / évacuer

- Maniement des extincteurs
- Mises en situation pratique et debriefing

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Apports théoriques en salle, complétés par des exercices pratiques de maniement d'extincteur et des mises en situation pratique d'évacuation

Techniques : Salle de formation équipée et espace extérieur sécurisé (bac à feu ou simulateur homologué et moyens d'extinction adaptés (eau pulvérisée et CO₂ ou équivalent)

D'encadrement : Formateur habilité TRIHOM

Modalité d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation (quiz, exercice de maniement d'extincteur et mises en situation pratique) et sommative à l'aide d'un test théorique (QCM + QROC)

En cas de réussite, délivrance d'un certificat de réalisation avec avis favorable

Recyclage conseillé tous les 1 à 3 ans en fonction des risques afin de maintenir l'efficacité des gestes d'extinction et des conduites à tenir lors d'une évacuation

S184 FP_6 (03/2026)